

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mai 2024

---

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 2520)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF50

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste et Mme Pires Beaune

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport justifiant l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées en 2023 et non reportées du programme *Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle* du budget général de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre au Parlement, un rapport qui justifie l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées du programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » du budget général de l'État.

En effet, l'article 4 procède à l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées, à hauteur de 104 millions d'euros. Les crédits annulés représentent 18 % des crédits consommés, un taux particulièrement élevé.